



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : En fonction : 23, qui ont délibéré : 23

Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOURI, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier LEPAGE.

Absents ayant donné pouvoir : M. Michel GAUTRON ayant donné pouvoir à Claude DRUMEL, Mme Christelle CAHART ayant donné pouvoir à Mme. Anne MARBEUHAN, Mme BRECK Sandrine ayant donné pouvoir à M. Arnaud FAUCHERON, M. Olivier BARBIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Noémie MAYET, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PARENT, Mme Sophie DROZDOWIEZ qui a donné pouvoir à Francis BONNE

Secrétaire de séance : Mme Myriam HIBLOT

Ordre du jour de la séance :

- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité (RODP 2022)
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics pour les opérateurs de télécommunication (RODP 2022)
- Validation des propositions de participations : FDEA – projet travaux de voirie de Rubécourt
- Extension des ateliers municipaux : choix du contrôleur technique et SPS
- Acquisition du terrain W104 appartenant à la SNCF
- Subvention exceptionnelle : Solidarité des Ardennes pour l'Ukraine
- Informations diverses.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Le compte-rendu, n'appelant pas de remarques de la part des membres du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter de 2 points à l'ordre du jour :

- Recensement de la population de la commune nouvelle de Bazeilles : modification de la délibération n°2 du 3 décembre 2021
- Achat de meubles d'occasion

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ajout des 2 points à l'ordre du jour.

D2022-06 : Recensement de la population de la commune nouvelle de Bazeilles : modification de la délibération n°2 du 3 décembre 2021

En complément de la délibération n°2 du 3 décembre 2021 qui désignait Monsieur Bourgerie en qualité de deuxième coordinateur pour le recensement de la population, il convient de préciser les éléments suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe l'indemnisation du deuxième coordinateur à 254 €.

D2022-07 : Achat de meubles d'occasion

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour régler la somme de 270 € à Monsieur PIERRARD pour l'achat de meubles d'occasion (vente suite à un décès) ci-après :

1 bahut de SAM – 1 armoire + 1 commode + 2 chevets - 1 table de cuisine - 1 télé

Cet achat sera complété par le don d'un meuble télé et de divers accessoires. Ce mobilier est destiné aux logements place de la République.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'achat de meubles d'occasion.

D2022-08 : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité (RODP 2022)

Monsieur le Maire expose qu'une délibération est nécessaire pour le versement de la redevance d'occupation des sols pour le réseau électrique. Le calcul se base sur le nombre d'habitants et serait d'environ 375 € par an sur la base des indices de 2021. La délibération proposée est générique et sans précision des indices actuels, permettant ainsi de percevoir chaque année cette redevance, sans obligation de délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire indique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier

les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, taux de revalorisation applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1er janvier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

D2022-09 : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics pour les opérateurs de télécommunication (RODP 2022)

VU le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de télécommunications,

CONSIDÉRANT les ouvrages réalisés par Orange sur le territoire de la commune nouvelle de Bazeilles regroupant Bazeilles, Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

CONFIRME l'application de ces dispositions sur le territoire de la commune nouvelle selon les montants prévus par la réglementation,

DEMANDE à la société ORANGE de s'acquitter des redevances dues, (soit pour la commune nouvelle de Bazeilles : en 2021 : 1 768,35 € et en 2022 : 1 746,92 €).

et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

D2022-10 : Propositions de participations FDEA – projet travaux de voirie de Rubécourt

VU les compétences conférées à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes,

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de voiries prévus à Rubécourt-Lamécourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la réalisation des travaux suivants :

- **Travaux neufs d'éclairage public** : Rue du Pré de Rome à Rubécourt-Lamécourt

Total des travaux :	46 930,36 € HT
Subvention FDEA 60 % :	28 158,22 € HT
Montant de la participation communale :	18 772,14 € HT
Montant de la TVA :	9 386,07 € HT
Total fourniture et pose :	28 158,22 € TTC
Coût de la maîtrise d'œuvre :	2 346,52 € TTC

- PRÉCISE que les crédits relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget 2022 de la Commune en section investissement,
- Et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes,

D2022-11 : Propositions de participations FDEA – projet travaux de voirie de Rubécourt

VU les compétences conférées à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes,

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de voiries prévus à Rubécourt-Lamécourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la réalisation des travaux suivants :

Travaux pour dissimulation des réseaux de communications électroniques : Rue du Pré de Rome à Rubécourt-Lamécourt

Montant de la participation communale : 5 281,74 €

Montant de la participation études : 1 080,00 €

- PRÉCISE que les crédits relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget 2022 de la Commune en section investissement,
- Et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes,

D2022-12 : Propositions de participations FDEA – projet travaux de voirie de Rubécourt

VU les compétences conférées à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes, CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de voiries prévus à Rubécourt-Lamécourt, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la réalisation des travaux suivants :

Travaux pour réseau de distribution public d'électricité : Rue du Pré de Rome à Rubécourt-Lamécourt

Total des travaux : 42 989,93 € HT

Subvention FDEA 75 % : 32 242,45 € HT

Montant de la participation communale : 10 747,48 € HT

Coût de la maîtrise d'œuvre : 2 149,50 € HT

- PRÉCISE que les crédits relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget 2022 de la Commune en section investissement,
- Et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes,

D2022-13 : Extension des ateliers municipaux - choix du contrôleur technique et SPS

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation pour une mission de Sécurité et de Protection de la Santé et de Contrôle Technique concernant les travaux :

Extension des ateliers municipaux de la commune nouvelle de Bazeilles

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition suivante :

APAVE :

Mission coordonnateur de SPS : 2 070 € HT – 2 484 € TTC

Contrôle technique : 2 520 € HT – 3 024 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis de la société APAVE.

D2022-14 : Acquisition du terrain W104 appartenant à la SNCF

Vu le projet de réalisation d'une rampe d'accès à la voie verte,

Vu la proposition d'achat reçue de la SNCF pour la parcelle « Bétompré », classée en zone Ai, cadastrée W104, pour 2 751m²,

Vu l'avis du domaine estimant le bien à 1 100 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle « Bétopré », classée en zone Ai, cadastrée W104, pour 2 751m² pour un montant de 1 100 €, frais accessoires en sus,
AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'effet des présentes.

Informations et questions diverses

Subvention exceptionnelle pour la solidarité en Ukraine

Pour venir en aide à l'Ukraine, victime de la guerre, **Monsieur le Maire** propose que la commune de Bazeilles soit solidaire et verse une subvention exceptionnelle de 5 000 € au FACECO, par le biais de la commission communale d'actions sociales (CCAS) de la commune. Le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Madame DRUMEL informe que la mairie reçoit régulièrement les consignes de la Sous-Préfecture concernant l'aide à apporter aux victimes de la guerre en Ukraine, notamment en matière de recensement de logements qui peuvent être mis à disposition.

Bazeilles a proposé les 3 logements vacants qui se situent place de la République et qui seront équipés, entre autres, des meubles d'occasion qui viennent d'être achetés. Aucune collecte de matériel n'est organisée actuellement, mais il peut y avoir un appel ponctuel sur certaines choses manquantes. Dans ce cas, une information publique sera diffusée. Pour les particuliers qui proposent également un hébergement, il convient de se déclarer en mairie et de se rapprocher de la Préfecture par le biais d'un site dédié ou d'associations comme la croix rouge. Une mise en garde est donnée contre la cybercriminalité et la nécessité d'être vigilant envers les éventuelles attaques ou propositions d'aide humanitaire en Ukraine.

Monsieur Guéniot répond à une question de **Monsieur Faucheron** sur l'accueil d'enfants à l'école en expliquant que les consignes ont été reçues. La mairie doit réserver un accueil à toutes personnes extérieures et le Directeur de l'école a déjà pris les mesures nécessaires.

Commission Finances

Monsieur Guéniot explique que le budget est en cours de préparation. Une réflexion se porte sur les investissements par rapport à la capacité financière de la commune. Des priorisations seront faites avec pour objectifs de lancer les projets nouveaux et de faire avancer les projets en cours.

Commission Travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux de Rubécourt sont liés à un bassin de rétention dont le lieu d'implantation, en cours de réflexion, est soumis aux contraintes des lignes électriques basses et très hautes tensions. Concernant les projets de l'agrandissement de la mairie et la création de nouvelles salles à l'école maternelle, une réunion de travail a finalisé les plans avec l'architecte et les marchés devraient suivre.

Monsieur Lepage demande quels sont les travaux en cours sur le terrain de football.

Monsieur Mally répond qu'il s'agit de la création d'un réseau pour l'arrosage.

Projet de territoire

Monsieur Grasmuck donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu sur le projet de territoire et lors de laquelle les grandes orientations ont été définies. Une réunion réservée à la présentation du projet et aux décisions à prendre sera organisée prochainement pour le conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 21h30.

Bazeilles, le 17/03/2022

Le Maire,

Francis BONNE

